



REGULARISATION HOROQUARTZ AU 31/12/2021

CREDIT / DEBIT

Les compteurs crédit/débit font l'objet d'une régularisation avant le 31 décembre 2021.

Si à cette date, le compteur présente un solde :

- **Créditeur** : le crédit sera automatiquement reporté sur l'année suivante.
- **Débit** : le compteur de l'agent sera remis à 0 et une retenue sur salaire sera effectuée.

JRTT, JNTP, JMOB, GJFO : AGENTS PRIVE ET PUBLIC

Tous les agents doivent avoir soldé leurs **JRTT, JNTP et JMOB** au plus tard le **31 décembre 2021**. N'oubliez pas la Garantie Jour Férié, 2021 compte 7 jours fériés ouvrés et implique donc la garantie à tous les agents de bénéficier, à minima, de 8 jours fériés ouvrés, comme le prévoit l'accord OATT du 30 Septembre 2010 ! Aucun report n'est possible sur 2022 quel que soit le type de contrat.

Si vous n'avez pas la possibilité de solder vos **JRTT, JNTP** avant cette échéance, vous pouvez, à condition d'avoir 1 an d'ancienneté en continu, transférer le solde non pris sur votre compte épargne temps (**CET**) avant la date butoir du **31 décembre** dans l'outil de gestion du temps Horoquartz.

En cas d'absence pendant la période d'alimentation du **CET** (novembre à décembre), si vous souhaitez épargner les jours **RTT** et/ou **JNTP** non soldés, vous devez transmettre à votre manager ou à votre gestionnaire GT-Paie, avant le 31 décembre, une demande expresse d'alimentation du **CET**. Suivre le lien ci-dessous pour connaître votre gestionnaire GT-Paie :

<http://accueil.pole-emploi.intra:8501/portail/region/r-auvergne-rhone-alpes/index.jspz?id=798610>

SOLDE DES CONGES DES AGENTS DE DROIT PUBLIC

Les agents de droit public doivent impérativement solder l'ensemble de leurs congés, CA et jours de fractionnement. Les jours de fractionnement sont incrémentés en flux dans Horoquartz lorsque l'agent pose 8 jours de CA hors période (1er mai au 31 octobre). Pour certains agents, l'acquisition de ces jours se fera fin décembre. Dans ce cas, les jours de fractionnement ne pourront pas être posés et devront être transférés par l'agent dans le compteur **CET** à la date du 31 décembre.

RECUPERATION DES TEMPS DE TRAJETS 2020

Les temps de trajet 2021 incrémentés dans le compteur Accroissement temps de trajet doivent être soldés au plus tard le 31 janvier 2022.

La remise à 0 annuelle de ce compteur interviendra automatiquement au 1er février 2022.



FO le syndicat qui défend les agents

Contactez-nous pour faire valoir vos droits !

Pour nous contacter : syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr

Vous pouvez retrouver nos infos :

sur notre site : www.fo-pole-emploi-ara.fr

www.facebook.com/FO.PE.ARA

[Youtube](#)